

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.081
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.091
PUBLICITAS S. A., SION 238

Annonces

Réclames

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



(le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
(le mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Les éclaireurs

au service de l'armée

On nous écrit :

Lors de la mobilisation de septembre 1939, puis lors de la remobilisation au printemps de cette année, les scouts de presque toutes les troupes valaisannes ont été mis à la disposition des autorités militaires. Nous pensons intéresser les lecteurs du *Confédéré* en leur apportant quelques renseignements sur des services qui vus superficiellement peuvent paraître anodins et puérils.

Des rapports adressés il ressort que les scouts ont mis en pratique leur devise « Toujours prêts » et que partout où l'on a fait appel à leur collaboration pleine satisfaction a été donnée ; avec une organisation méthodique et des services mieux adaptés et mieux délimités ils sont à même de mener à bien des tâches bien plus importantes que celles confiées au cours de cette expérience.

Durant le seul mois de septembre 1939, le plus important, 730 journées ont été accomplies par les scouts de service ; à ceci, il faut ajouter les troupes de campagne dont les services plus discrets n'ont fait l'objet d'aucun rapport mais n'en ont pas moins été fort appréciés. Pour ces derniers et pour beaucoup d'autres, il y avait également le service à la maison qui est le premier devoir de l'éclaireur.

En ce qui concerne les travaux effectués, la diversité des localités, l'âge des garçons, l'importance comme place militaire ont influé sur le nombre et la qualité des services rendus ; quelques exemples feront ressortir la diversité des tâches confiées :

A Monthey, liaison, estafettes, services agricoles organisés d'entente avec les autorités communales ; à St-Maurice, services d'estafettes et de secrétaires pour la poste de campagne, C. V. S., etc. ; à Martigny, service de l'arsenal de couverture frontière avec distribution aux postes et contrôle à la démobilisation ; estafettes ; collecte d'habits, journaux, fruits, etc. ; à Fully, affichage et service de ravitaillement pour familles nécessiteuses (service communal) ; à Sion, service d'ordre pour la visite du Général, estafettes auprès des autorités cantonales, du Département militaire, etc. Lors de la visite du Général, les scouts séduits ont été félicités par le Conseil d'Etat pour leur bonne tenue et les services rendus. A Sierre, services multiples auprès du Commissariat de police, du Cdt. de la D. A. P., etc. ; à Brigue, les scouts ont servi de guides pour la région, mettant ainsi à profit leurs connaissances topographiques.

La vente des différents et nombreux insignes : Don National, 1er août, Croix-Rouge, a bénéficié également de la collaboration des scouts.

La question de la préparation de notre jeunesse au service de la patrie étant à l'ordre du jour, il nous a paru utile de faire ressortir l'intéressant travail des scouts. Ajoutons que tout cela s'est accompli sans aucune rétribution et que rares sont les Municipalités qui accordent des subsides aux Groupes d'éclaireurs, alors que d'autres sociétés de jeunesse sont fort souvent généreusement subsidiées.

En guise de conclusion, nous citerons deux rapports des autorités militaires :

1) D'un Cdt. de Place : « Exécution : excellente ; bonne volonté : remarquable ; conduite : très bonne ».

2) Du Lt.-col. Tauxe, Cdt. ter. 10 : « Il m'est agréable de vous dire que les scouts se sont acquittés toujours avec zèle, intelligence, célérité et surtout beaucoup de cœur des tâches qui leur furent confiées. J'ai été très content et ai constaté leur sentiment du devoir et leur fidélité qui témoignent que les buts que se propose votre Association sont pleinement atteints... »

Mieux que de longs commentaires, les rapports des chefs militaires démontrent la valeur des méthodes employées pour l'entraînement des garçons au sein des sympathiques Groupes d'Eclaireurs.

Etienne.

Le mot pour rire...

Ah ! ces gosses...

Maman, qui part en voyage, vient de monter dans le train qui disparaît aux regards, tandis que Fred, hissé sur les bras de son père, continue d'envoyer des baisers à la petite maman qui s'éloigne...

Or, de la même direction, voici qu'apparaît une locomotive, des wagons, bref, un train tout semblable à celui qui vient de disparaître... Fred s'écrie :

— Regarde, papa, regarde, le train de maman qui revient ! Elle a sûrement oublié quelque chose !

Les nouveaux problèmes de l'heure

Le charbon de bois

Quatre fours en fonction au Bouillet sur Bex

Un lecteur nous prie de publier l'article d'actualité ci-après paru dans le dernier No de la « Revue automobile » :

L'Office forestier central suisse et l'Intendance des fortifications de St-Maurice ont convoqué vendredi 22 novembre, au Bouillet, près de Bex, tous ceux que la question du bois carburant intéresse.

Avant la visite des installations, M. Bourquin, ingénieur, fit aux invités une courte théorie de la carbonisation et expliqua le fonctionnement des divers fours utilisés.

Puis on se transporta vers le cours sauvage de la Gryonne, sur les premiers contreforts de la montagne abrupte qui supporte les villages ensevelis de Huémoz, de Chesières, et plus loin le Chamossaire.

Des stères et des moules de bois entassés s'alignent au bord du sentier, à intervalles réguliers. Et des monceaux de branches, abatis de toutes dimensions des géants de la forêt, ont été transportés sur un « replat », où trois ou quatre fours fonctionnent sans relâche.

Il s'agit tout d'abord des anciens fours Dehonneau, de fours Magnein et d'un nouveau four Bonnechoux (Auto-therme) qui vient seulement de commencer ses essais. Le carbonisation demande une vingtaine d'heures et le refroidissement 9 h. environ, la préparation de 1½ à 2 h., le déchargement et la mise en ordre environ 1 h. Différentes maisons mettent au point actuellement des fours de carbonisation fort intéressants. Les différents bois utilisés sont l'épicéa, le sapin, le hêtre, le chêne, l'érable, le frêne, le noyer. Signalons un four assez intéressant dit « Autostop » dont les clapets d'air, maintenus par un morceau de bois, se ferment automatiquement dès que le feu a atteint ceux-ci. Lorsque le dernier clapet se ferme on les rouvre tous. La carbonisation aura lieu de bas en haut et les trous permettent de jauger la hauteur du bois et de contrôler ainsi la carbonisation. Si celle-ci est irrégulière, le niveau des hauteurs peut être rétabli.

Ces fours remplacent les anciennes meules, recouvertes de mousse et de terre, qu'utilisaient nos

ancêtres. Ce sont des engins modernes, brevetés, catalogués, étudiés pour un rendement optimum, et présentant chacun ses avantages propres.

Et c'est en observant la science consommée avec laquelle les charbonniers disposent leur bois, par couches successives, horizontales ou verticales, en laissant un canal central par où sortira la fumée, le C. O., le C. O. 2, les goudrons et autres sous-produits, que l'on se rend compte de la patience rare et des connaissances qu'exige ce métier de chimiste.

Un repas réunit vers midi, à l'Hôtel de Ville de Bex, les promoteurs de cette industrie, vieille et nouvelle à la fois, et leurs hôtes, parmi lesquels on notait le colonel brigadier Schwarz, le colonel Mamin, le lieutenant-col. Weber, M. Chamorel, conseiller vaudois aux Etats, et de nombreux inspecteurs forestiers, députés des cantons de Vaud, Valais et Fribourg, et ingénieurs, etc.

Après le déjeuner, M. Winkelmann, chef de l'Office forestier fédéral et spécialement chargé du carbone-carburant, parla des possibilités de carbonisation. Notre pays consomme, en temps de paix, 4000 tonnes de charbon de bois par an. Ce produit nous est fourni par les Balkans, et il revenait jusqu'à l'an dernier à 10 fr. suisses les 100 kg. rendus à notre frontière ; actuellement il a fortement renchéri et nous parvient difficilement. Le charbon de bois suisse reviendrait à 18 fr. les 100 kg. Pour rendre l'exploitation de notre charbon de bois rationnelle, M. Winkelmann recommande que les fours soient installés dans des forêts d'accès difficile et que soient de préférence utilisés les déchets de coupes. Il rappelle aussi que la carbonisation du bois lui enlève une quantité appréciable de calories. Par conséquent, des recherches doivent être faites qui permettront peut-être de pratiquer la saccharification du bois, grâce à laquelle notre matière première nationale nous fournirait le carburant de nos moteurs.

On entendit aussi MM. les ingénieurs Conod et Friederich et l'inspecteur forestier Aubert. Enfin, le colonel Weber parla de l'emploi du charbon de bois dans l'armée et donna d'utiles précisions sur les expériences faites aux forts en utilisant la main-d'œuvre des détenus militaires.

Nouvelles du Valais

Pour le prochain ensemencement.

(Comm.) Des difficultés sont à prévoir au printemps prochain pour le ravitaillement en semences de céréales et semences de pommes de terre. Les agriculteurs qui n'ont pas encore couvert leurs besoins sont priés de s'adresser aux administrations communales respectives ou aux organes désignés par celles-ci. Les commandes seront prises en considération jusqu'au 16 décembre au plus tard. Agriculteurs, n'attendez plus pour réserver les semences et semences qui vous sont nécessaires.

Office cant. pour la culture des champs.

Livraison obligatoire de l'avoine, de l'orge et du maïs.

(Comm.) L'état du marché des produits fourragers durant ces dernières semaines a contraint le Département fédéral de l'économie publique à prendre, le 25 novembre 1940, une ordonnance assujettissant à la livraison obligatoire à la Confédération l'avoine, l'orge et le maïs indigènes, comme il avait fait il y a quelque temps des céréales panifiables. Cette mesure est également destinée à assurer le ravitaillement en céréales de semence au printemps prochain.

Ne sont pas assujetties à la livraison obligatoire les céréales gardées pour le ravitaillement direct et pour les semailles.

Les prix d'achat ont été fixés de la manière suivante : pour l'avoine à 37 fr. ; pour l'orge à 38 fr. ; pour le maïs à 40 fr. par 100 kg. net, marchandise rendue franco sur wagon ou à un entrepôt ou un moulin des environs.

Tout détenteur de céréales assujetties à la livraison obligatoire et qu'il n'a pas produites lui-même doit annoncer ses stocks à l'administration fédérale des blés à Berne jusqu'au 15 décembre 1940. Les producteurs qui, lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance susmentionnée, ont déjà livré à des tiers des céréales provenant de la ré-

colte de 1940, sont tenus d'annoncer, dans le même délai et au même office, l'adresse du preneur et des quantités livrées.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er décembre 1940. Elle sera publiée dans le prochain No du *Bulletin officiel*.

L'Office de guerre pour l'alimentation, section du ravitaillement en céréales (administration des blés) édictera les dispositions d'exécution nécessaires qui seront communiquées en temps opportun.

Elevage du bétail. — (Comm. de la Station cantonale de zootechnie). — Les éleveurs sont rendus attentifs que de nouvelles dispositions fédérales entreront prochainement en vigueur afin d'encourager la garde, pendant plusieurs années, des meilleurs taureaux reproducteurs.

Des allocations seront versées à cet effet qui tiendront compte, non seulement de la valeur individuelle du reproducteur, mais également de la bonne production laitière de la mère ou des deux grands-mères.

D'autre part, les éleveurs bénéficieront directement, dès cette année déjà, d'une prime spéciale pour tous taurillons qualifiés provenant de leur étable et issus de mères dont les aptitudes laitières sont suffisantes.

Monthey. — Une chute sur la voie publique.

— Alors qu'il circulait samedi après-midi sur la place de Monthey, M. Albert Chappex glissa si malencontreusement sur le sol gelé qu'il fit une chute au cours de laquelle il se blessa dangereusement au cuir chevelu. Transporté au poste de police, il y reçut les premiers soins que nécessitait son état, avant que d'être transporté à l'Hôpital de Monthey où il est actuellement hospitalisé.

Malgré le caractère sérieux de sa blessure, M. Chappex s'en tirera sans complication. C'est du moins ce qu'affirmait le médecin traitant.

A travers le monde

© **Mort dramatique de M. Chiappe.** — M. Jean Chiappe, ancien préfet de police de Paris, venait d'être nommé par le gouvernement de Vichy haut commissaire en Syrie et au Liban. Il rejoignait mercredi dernier son nouveau poste dans un avion d'Air-France. Celui-ci arriva au-dessus de la Méditerranée alors qu'un grand combat naval et aérien se produisait entre les forces anglaises et italiennes. Alors, une erreur dramatique a dû se produire ; engagé dans le feu de l'action, un avion anglais, catapulté par un navire porte-avions, aura foncé sur ce gros appareil lent et lourd qui n'était pas de la RAF et qui n'avait rien à faire là en ce moment. C'est du moins la version qu'en donne Vichy qui admet la fatale méprise. C'est pourquoi le gouvernement français ne protestera pas à Londres, car il ne croit pas avoir de grief à faire à quiconque.

Donc, après avoir lancé par TSF le message suivant : « Sommes mitraillés, avion en feu, S.O.S. », l'appareil de M. Chiappe tombait à l'eau et malgré toutes les recherches effectuées rien ne put être retrouvé, tout fut englouti. Avec M. Chiappe, la France perd deux de ses meilleurs pilotes, les glorieux Guillaumet et Reyne, qui formaient l'équipage.

Dimanche, M. Jean Chiappe a été cité à l'ordre de la nation. Il avait été directeur de la Sûreté française de 1924 à 1928, puis préfet de police de Paris de 1928 à 1934 ; il fut président du Conseil municipal de Paris et était député de la capitale depuis 1936.

© **Mannerheim serait élu président.** — Le maréchal Mannerheim, qui s'était fait un nom glorieux lors de la guerre finlandaise de l'hiver dernier, sera vraisemblablement élu président de la République finlandaise, en remplacement de M. Kallio, qui vient de donner sa démission pour raison de santé.

© **Les Grecs seraient à Pogradec.** — Selon l'agence Reuter, des patrouilles grecques seraient entrées à Pogradec, ville albanaise, dans la soirée de samedi. La ville était déjà complètement évacuée après un violent bombardement. Les troupes italiennes ont en retraite sur le front nord et les Grecs nettoient les positions ennemies dans les montagnes de Mokra.

© **Une armée qui se « modernise ».** — Le correspondant de guerre du Daily Herald annonce que des bataillons motorisés anglais ont été constitués. Ces unités correspondent à celles des divisions cuirassées allemandes mises en action en Pologne et en France. Chaque bataillon motorisé forme une partie d'une brigade de chars d'assaut. L'infanterie collabore de la façon la plus étroite avec celle-ci.

© **Un aigle audacieux.** — Au hameau de Ballancy près de Cluses (Savoie), un aigle s'abattit brusquement sur des poules qui picoraient en plein village. Des paysans accoururent en nombre et l'un d'eux eut le temps de porter un violent coup de bâton au vorace. L'oiseau essaya de se défendre, mais succomba finalement. L'aigle avait 2 m. 25 d'envergure et pesait 6,500 kg.

© **En Roumanie : Codreanu réhabilité.** — Dans le procès en cassation du jugement du tribunal militaire, prononcé en 1938 contre Codreanu pour haute trahison, la mémoire du chef légionnaire a été réhabilitée et le jugement cassé. On sait que la déposition vitriolée de Codreanu a été exhumée par les Légionnaires qui ont accompli en même temps les innombrables assassinats que l'on connaît.

— La reine-mère de Roumanie est arrivée samedi à Rome, accompagnée de la duchesse de Spoleto, puis toutes deux se sont rendues à Florence. On assure que l'ex-épouse de Carol fut invitée à quitter la Roumanie pour sa sécurité personnelle.

© **Les obsèques de Codreanu.** — Samedi a eu lieu à la Maison verte, siège du mouvement légionnaire à Bucarest, l'inhumation solennelle des squelettes de Codreanu et des 13 légionnaires assassinés avec lui. Le général Antonesco assistait à la cérémonie, ainsi que le Statthalter Baldour von Schirach, et le gauleiter Bohle, chef des organisations étrangères du parti national-socialiste allemand. Le ministre d'Italie représentait M. Mussolini.

© **M. Chautemps en Amérique.** — Venant de Lisbonne, M. Camille Chautemps, ancien président du Conseil français, accompagné de sa famille, est arrivé vendredi dernier à New-York.

© **Disparition d'un as allemand.** — Le major Helmut Wick, commandant de la fameuse escadrille Richthofen, n'est pas rentré d'un raid effectué le 28 novembre en Angleterre, au cours duquel il abattit son cinquante-sixième adversaire, et depuis lors il est porté manquant.

© **La mort de l'homme aux quatorze femmes.** — La police du Caire enquête sur l'assassinat d'un riche pharmacien qui fut trouvé, le crâne enfoncé, dans une maison d'un quartier extérieur du Caire. La circonstance bizarre de cette affaire est qu'après la nouvelle de sa mort publiée dans la presse, non moins de 14 femmes se présentèrent toutes avec des certificats de mariage en règle et toutes disent être la veuve du pharmacien. En outre, la femme que l'on reconnaît comme la légitime habite Louksor avec ses enfants.

Le rejet de la loi fédérale

A une majorité d'environ 80.000 voix, le peuple suisse a rejeté dimanche le projet de loi sur l'instruction militaire préparatoire.

Le bilan qui nous est connu ce matin lundi en première heure est en effet de 429.952 non contre 342.838 oui.

La participation au scrutin fut de 60 % et six cantons seulement acceptent la loi. Ce sont : Zurich, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève et Schaffhouse.

Le premier commentaire que nous émettrons ici, c'est que nous croyons que ce résultat n'affecte absolument en rien la volonté du peuple suisse de se défendre.

Une fois de plus, on peut penser que le gros des rejetants avait l'impression que l'Etat fédéral se mêlait de trop de choses.

D'ailleurs, il y a lieu de remarquer que ce sont précisément les cantons paysans qui ont repoussé la loi. Or, il est pourtant prouvé que c'est encore ces cantons-là qui ont donné jusqu'ici des marques incontestables de leur patriotisme et de leur ferme volonté de se défendre.

C'est pourquoi tout en regrettant cet échec nous ne croyons pas qu'il faille voir les choses d'un côté trop pessimiste.

Dans ces conditions, nous pouvons partager ici l'opinion d'un confrère vaudois, savoir que le peuple suisse sachant que le Conseil fédéral est armé pour prendre toutes les mesures destinées à fortifier notre défense, n'a pas voulu qu'on tentât de profiter de la situation critique où nous mettent les événements extérieurs pour réformer si profondément l'organisation du pays.

Pour ce qui concerne le Valais, il y a lieu de constater que le Haut-Valais, à une majorité de six contre un, a refusé le projet de loi. Seul dans le canton, le district de Sion a accepté la loi. Les villes de Sion, Sierre et Martigny-Ville ont voté pour le projet, mais presque toutes les localités des campagnes et des vallées se sont prononcées contre, à l'exception de Chamason (309-183), Vernayaz, Orsières, Savière, Nax, Saillon, St-Léonard, Grône, Leytron, Fully, Charrat, Vétroz, Ardon et Isérables ; on ne peut que souligner le beau résultat d'Isérables, qui est de 157 oui contre 26 non.

Les deux tiers du corps électoral valaisan a repoussé le projet fédéral. Toutes les communes du Haut-Valais, sans exceptions, ont repoussé la loi. Il faut en attribuer la cause soit à l'influence du Clergé qui craignait de ne plus tenir en mains la jeunesse, soit aux nombreux citoyens qui sont par principe opposés à ce qui vient de « Berne », soit encore à la peur qu'on a dans certains milieux d'une augmentation des impôts.

Dans le Valais romand, l'opposition fut moins vive puisque le rejet s'établit à 3 contre 2.

Avis : Nous nous apprêtons à publier, comme nous en avons l'habitude, un tableau complet des résultats de la votation fédérale dans chacune des 170 communes valaisannes ; mais un « ordre supérieur » nous interdit au dernier moment de rendre publics des chiffres aussi détaillés. Nous le regrettons pour nos lecteurs et nous les prions de nous excuser ce contre-temps tout à fait involontaire. Nous publions ci-après, comme autorisés, les résultats globaux de chaque canton :

Le vote des cantons

	Oui	Non
Zurich	79,186	60,322
Berne	50,277	55,815
Lucerne	13,022	22,492
Uri	1,548	3,953
Schwytz	2,502	8,456
Obwald	586	2,928
Nidwald	779	2,485
Glaris	3,357	3,919
Zoug	1,947	4,109
Fribourg	6,194	16,001
Soleure	14,242	13,358
Bâle-Ville	17,908	9,951
Blâse-Campagne	9,132	7,195
Schaffhouse	6,929	6,083
Apenzell Rh.-Ext.	3,276	6,741
Apenzell Rh.-Int.	254	2,325
St-Gall	19,979	37,763
Grisons	8,361	13,118
Argovie	31,727	31,961
Thurgovie	13,416	16,502
Tessin	7,156	10,384
Vaud	23,876	56,868
Valais	7,492	14,650
Neuchâtel	6,154	9,878
Genève	13,538	12,695
Total	342,838	429,952

Participation au vote environ 60 %.

Le Grand Vin rosé français
TRALEPUY
 n'est pas un mélange de vins rouges et de vins blancs, mais le pur produit de raisins rouges égrappés
 Exclusivité de BLANK & Co, VEVEY

Escargots du Valais
 Fr. 1.- la dz, Machoud, CAFÉ-REST. DES SPORTS, SION

Les premiers résultats des élections

A St-Gingolph

Sont élus les candidats de la liste d'entente : MM. Chaperon André, cons., président, confirmé ; Derivaz Jules, cons., Derivaz Ami, cons., Peray Casimir, cons. ; Vousoz Gaston, rad. ; Chaperon Clément, rad. ; Derivaz Simon, rad.

Il y a ballottage pour l'élection du vice-président. Le juge a été élu en la personne de M. Raoul Duchoud, vétérinaire, radical ; vice-juge : Benjamin Forney, conservateur.

A Monthey

Les votations communales. — La liste d'entente élaborée pour le renouvellement du Conseil communal de Monthey a passé haut la main. Malgré l'accord intervenu qui aurait pu inciter en faveur d'une désertion relative des urnes, 861 électeurs sur les 1200 que compte le corps électoral de Monthey sont allés remplir leur devoir civique, ce qui est une très belle preuve de l'intérêt que les citoyens montheyens portent aux affaires de leur cité.

Ont donc été élus conseillers : du parti libéral-radical : MM. Delacoste Maurice ; Maxit Joseph ; Borgeaud Pierre-Marie ; Brunner Otto ; Carraux Antoine ; Donnet-Descartes Claude ; Giovanola Marc ; Vionnet Henri.

du parti conservateur : Delaloye Pierre ; Donnet Edmond ; Donnet Edouard de Joseph ; Girod Urbain ; Luy Charles.

du parti socialiste : Friedrich Ernest ; Wirz Ch. Ont été élus : Président du Conseil communal : M. Maurice Delacoste, radical ; vice-président : M. Joseph Maxit, rad. Juge de commune : M. Edouard Delmonté, rad., vice-juge : M. Joseph-Marie Detorrenet, conservateur.

La votation fédérale. — C'est par 447 non contre 389 oui que les électeurs montheyens ont repoussé la loi sur la préparation militaire obligatoire. Ainsi, une fois de plus, il se vérifie que dans une votation fédérale, le résultat de Monthey donne une image fidèle du résultat de l'ensemble du pays. Cela est dû au fait que le corps électoral de Monthey, composé de ruraux, d'artisans, d'ouvriers de l'industrie et comptant passablement de concitoyens d'autres cantons, représente assez justement la moyenne de tout le pays du point de vue tant philosophique que politique et économique.

A Collonges

Liste d'entente. Electeurs inscrits, 115 ; votants, 100. Sont élus conseillers : Chambovey Armand, radical, 97 voix ; Mottier Adrien, rad., 83 ; Paccolat Emile, conservateur, 92 ; Rouiller Armand, cons., 88 ; Blanchut Fabien, indépendant, 91 ; 1 suffrage blanc. Président : Chambovey Armand, radical, élu par acclamations, de même que le vice-président Mottier Adrien.

Juge : Pochon Alexis, radical, élu par acclamations, de même que le vice-juge, Berger Jean.

Dorénavant

La « Liste réunie » a obtenu 389 suffrages. Elus : Veuthey Edouard, 82 voix ; Jordan Antoine, 81 ; Rouiller Bernard, 78.

La « Liste de collaboration » a obtenu 256 suffrages. Elus : Jordan Jean, 58 ; Rouiller Alfred, 56.

M. Rouiller Bernard est élu président par 70 voix. M. Jordan Antoine est élu vice-président, 71 voix. Juge : M. Saillen François est élu (113 voix). Vice-juge : M. Gay Jules est élu par 92 voix.

A Martigny - Bâtiaz

Aux élections de 1936, les radicaux ravissaient un siège aux conservateurs ; étaient élus 3 radicaux, 1 socialiste et 1 conservateur. Cette année, le conseiller socialiste, M. Moret Henri, étant démissionnaire, le parti socialiste ne présentait aucune liste, n'ayant paraît-il aucun candidat à avancer ; il fut imité par le parti conservateur qui s'abstint pour on ne sait trop quel motif.

Les radicaux, qui présentaient leurs trois conseillers sortants, les réélurent ainsi samedi et dimanche : M. Henri Chappot obtint 88 voix, M. Marc Vouilloz 89 et M. Luc Duchoud 85.

En outre, M. Mce Cretton a été réélu juge par 96 voix et M. Ernest Claivaz a été confirmé en qualité de vice-juge.

Dimanche prochain, les électeurs de La Bâtiaz devront ainsi élire encore deux conseillers, puisque la municipalité de cette commune compte 5 membres ; en outre il y aura la double élection du président et du vice-président de la commune.

A Martigny-Ville

A Martigny-Ville, la liste d'entente radicale-conservatrice a facilement triomphé, sans lutte.

Voici les résultats détaillés : MM. Morand Marc, radical, 478 voix ; Desfayes André, rad., 470 ; Vallotton Albert, rad., 468 ; Spagnoli Louis, rad., 459 ; Veuthey Alfred, conservateur, 442 ; Kluser Robert, rad., 441 ; Girard Charles, cons., 436.

Les élections se sont passées dans une atmosphère de calme et de conciliation. On aurait peut-être souhaité une participation plus forte, puisque sur plus de 800 électeurs inscrits, le 60 % seulement s'est dérangé. Les résultats n'en sont pas moins intéressants, notamment pour les candidats radicaux. Le Conseil communal de Martigny-Ville ne comportera donc aucun changement et conservera à sa tête M. Marc Morand, président depuis vingt années, et M. André Desfayes, comme vice-président. Nos félicitations.

M. Camille Crittin a été réélu juge de commune et M. Auguste Sauthier a été nommé vice-juge, en remplacement de M. Edouard Pierroz, démissionnaire.

La votation de la loi fédérale sur la préparation militaire a donné ces résultats : 320 oui, 171 non.

A Martigny-Combe

Sont élus : 3 de la liste radicale ; 3 de la liste conservatrice et un de la liste indépendante.

Les élus : de la liste radicale : Cretton Camille, La Fontaine, 110 suffrages, Saudain Pierre, La Croix, 98, Pillet René, Ravoire, 82 ; de la liste conservatrice : Gay Ernest, 154, Saudain Amédée, 140, Gay Léonce, 140 ; de la liste indépendante, Cretton Camille, La Croix, 68 suffrages.

Président : Saudain Amédée. Vice-président : Ernest Gay. Juge : Marcel Besse. Vice-juge : André Giroud.

Loi sur l'I. M. P. : 253 non, 33 oui.

Il y a lieu de souligner que le parti conservateur, qui détenait la majorité dans cette commune depuis plusieurs périodes, en est aujourd'hui dépossédé.

A Martigny-Bourg

A Martigny-Bourg, la participation des électeurs fut plus forte qu'à Martigny-Ville, puisque sur 500 électeurs, 420 ont voté dimanche dernier. La liste d'entente radicale-conservatrice passa haut la main avec 1766 suffrages, tandis que la liste ouvrière et paysanne ne recueillit que 314 suffrages.

Voici les résultats détaillés : MM. Joseph Emonet, radical, président, 369 suffrages ; Antoine Moret, rad., vice-président, 346 suffrages ; Louis Darbellay, rad., 345 suffrages ; Henri Piota, cons., 309 suffrages ; Aloys Gillioz, nouveau cons., 280 suffrages.

M. Otto Darbellay, conseiller socialiste sortant, obtient 79 suffrages, et M. Victor Piota, 64 suffrages. Les socialistes perdent ainsi un siège que l'acceptation du « statu quo » leur aurait laissé.

Le Conseil communal de Martigny-Bourg sera ainsi composé de 3 radicaux et 2 conservateurs.

M. Pillet Emile est réélu juge et M. Arlettaz Antoine, vice-juge.

En résumé, un beau succès pour les candidats du parti radical. Le Bourg a bien bour...donné !

A Bagnes

(Inf. part.) De renseignements obtenus ce matin, il résulte que 7 candidats du parti conservateur ont été élus au 1er tour et 1 du parti radical-socialiste : M. Louis Perraudin, entrepreneur postal.

Parmi les élus se trouve notamment M. Cyrille Gard, président actuel, qui se classe en très bon rang et dont on se plaisait dans certains milieux à pronostiquer la chute certaine.

Il y a lieu de relever que ces élections ont eu lieu selon le système majoritaire. 3 listes étaient en présence, savoir celles du parti conservateur, du parti radical-socialiste et la liste Perraudin, « cet excellent ami des journalistes » et qui était intitulée : « liste communale de Bagnes ».

Or, avec ses 465 voix M. Louis Perraudin n'a pas obtenu la majorité absolue ; il reste ainsi sur le carreau.

Un second tour d'élection est prévu pour dimanche prochain afin de désigner les 7 autres conseillers.

Il est possible, à ce sujet, qu'une entente intervienne entre les deux partis historiques de Bagnes pour la désignation des candidats.

En résumé, les premiers résultats de Bagnes prouvent que les électeurs de la plus grande commune de la Suisse ont préféré sagement imiter l'Amérique et ne pas changer de chef au cours de la tempête.

En Valais, on commentera certainement beaucoup l'échec de M. Louis Perraudin.

Salvan

Bons résultats à Salvan où tout s'est déroulé dans le calme. La liste d'entente attribue 4 sièges au parti conservateur et 3 au parti radical, alors que nos amis de Salvan détenaient jusqu'ici 2 sièges seulement.

Sont élus : MM. Revaz Maurice, président, cons. ; Jacquier Marc, vice-président, cons. ; Weffray Eugène, cons. ; Coquoz Frédéric, cons. ; Bochatay Jules, rad. ; Jacquier Joseph, rad. ; Fournier Eugène, rad.

Juge : M. Gross Benjamin, cons. ; vice-juge : M. Gay-Balmaz Frédéric.

A Charrat

A Charrat, les élections se sont déroulées sous le signe de l'entente. L'ancien conseil composé de 4 radicaux et 1 conservateur est confirmé.

Voici la composition du Conseil : Radicaux : Hermann Gaillard, président ; Jules Sauthier, vice-président ; Louis Moret ; Alfred Magnin ; conservateur : Denis Chappot.

MM. Hermann Gaillard et Jules Sauthier ont été aussi réélus président et vice-président.

M. Adolphe Chappot a été élu juge et M. Denis Dorsaz vice-juge.

La loi sur l'instruction militaire préparatoire a été acceptée par 89 oui contre 60 non et 5 bulletins blancs.

A Fully

A Fully, élections enthousiastes dans la paix et la concorde ; *statu quo* ensuite d'entente.

Sont élus : Carron Henri, conservateur ancien ; Bender Maurice, conservateur ancien ; Nambride Evariste, conservateur ancien ; Roduit Henri, pépin, conservateur nouveau ; Bender Joseph, radical ancien ; Luisier Jules, radical ancien ; Ducrey André, radical nouveau.

Président : Henri Carron. Vice-président : Maurice Bender.

Juge : Granges Julien, conservateur ancien. Vice-juge : Taramarcz Robert, cons. nouveau.

A Saxon

(Entente) : Sont élus 5 radicaux et 2 conservateurs : MM. Perrier Ludovic, rad. ; Bruchez Robert d'Alexis, rad. ; Mermoud Oscar, rad., ; Bruchez Léon, rad. ; Théodoloz Gaston, rad. ; Delaloye Louis, cons. ; Felley Marius, cons.

M. Ludovic Perrier est confirmé président et Gaston Théodoloz jusqu'ici vice-juge est élu vice-président. M. Jos. Bruchez, juge, a été confirmé dans ses fonctions et M. Ernest Rentsch élu vice-juge.

A Saillon

Les élections ont eu lieu sous le système majoritaire. Une liste d'entente avait été établie entre un groupe du parti conservateur et le parti libéral-radical.

Cette liste a passé triomphalement puisque 4 sur les 5 candidats sont élus. Les voici :

Gay Paul, père, cons., 105 ; Mabillard Hermann, cons., 101 ; Raymond Daniel, rad., 103 ; Gay Alexandre, rad., 105.

Le candidat conservateur sur cette même liste, Philibert Roduit, a obtenu 92 voix et est en ballottage.

Nous pouvons toutefois avancer ici, sans risque de nous tromper, qu'il sera certainement élu dimanche prochain qui verra aussi la nomination du président et vice-président dont les candidats probables sont MM. Paul Gay et Raymond Daniel.

Le juge a été élu en la personne du titulaire M. Auguste Bertholet, conservateur, qui a recueilli 170 voix.

Il avait été préalablement annoncé que l'élection du vice-juge aurait lieu dimanche prochain. Toutefois, sur la requête de quelques électeurs, on dut procéder aussi à cette élection. Comme plusieurs citoyens n'eurent pas connaissance de ce changement survenu au dernier moment, ils ne purent participer au vote,

ce qui explique la différence obtenue par notre ami M. Robert Dussex, qui a été élu par 125 voix.

Nos félicitations. La loi sur l'instruction militaire préparatoire a été acceptée par 86 oui contre 40 non.

A Riddes

Les élections se sont déroulées dans le calme et l'ordre à Riddes, où 4 radicaux et 1 socialiste sont élus conseillers, soit : MM. Lambiel Ernest, Meizoz Louis, Darbellay Alexis, Amos Joseph, radicaux, et Solioz Victor, socialiste.

Président : est élu M. Lambiel Ernest. Vice-président : est élu M. Meizoz Louis.

Juge : est élu M. Delaloye Marc. Vice-juge : est élu M. Morard Georges.

A Isérables

Les élections à Isérables se sont déroulées sous le signe de l'entente. M. Lucien Gillioz, conservateur, avocat à Martigny, président sortant, n'ayant pas accepté une nouvelle candidature, a promis sa collaboration appréciée à l'administration nouvelle. Celle-ci est composée comme suit :

Président, Ernest Monnet, radical, 167 voix ; vice-président, Crettenand Albano, conservateur, 103.

Voici les suffrages obtenus pour le Conseil communal qui sera composé de 4 radicaux, 2 conservateurs et 1 socialiste : citoyens habiles à voter 329 ; votants 208. Sont élus conseillers : Monnet Ernest, radical, 197 ; Crettenand Hermann, rad., 194 ; Gillioz Pierre-Daniel, rad., 189 ; Crettenand David, cons., 186 ; Gillioz Emile, rad., 170 ; Crettenand Albano, cons., 136 ; Vouillamoz Marc-Eugène, socialiste, 112.

Juge : est élu Vouillamoz Prosper, 169. Vice-juge : Vouillamoz Pierre-Daniel, 132.

Nous tenons à signaler le magnifique résultat obtenu par la commune d'Isérables à propos de la loi sur l'instruction militaire préparatoire ; celle-ci a été acceptée par 157 oui contre 26 non.

A Ardon

Elections déroulées sous le signe de la proportionnelle attribuant 4 sièges au parti conservateur et 3 au parti radical.

Sont élus pour le parti radical : Georgy Eugène, 156 voix ; Rebord René, 153 ; Genetti Léon, 146.

Conservateurs : Lampert Marius, 224 ; Riquen Samuel, 193 ; Delaloye Paul, 191 ; Delaloye Gustave, 170.

Juge : Frossard Albert, 293. Vice-juge : Gaillard Jules, 278.

Président : a été réélu Lampert Marius par 327 voix.

Pour la vice-présidence, M. Gustave Delaloye l'emporte par 174 voix, soit avec une petite majorité de 18 voix, sur M. Eugène Georgy, candidat du parti libéral-radical.

A Chamason

(Entente). Sont élus : MM. Edmond Giroud, cons. ; Paul Boven, rad. ; Léonce Carruzzo, rad. ; Pascal Carruzzo, cons. ; Denys Maye, rad. ; Jules Pitteloud, rad. ; Henri Carrupt de Joseph, cons. ; Julien Carrupt, cons. ; Maurice Crittin de François, cons.

L'élection des président et vice-président ainsi que celle du juge et du vice-juge a eu lieu par acclamations.

Sont nommés : président, Giroud Edmond ; vice-président, Pitteloud Jules ; juge, Crittin Osear ; vice-juge, Pont Antoine.

A Vétroz

Sont élus selon liste d'entente radicale-conservatrice : 3 radicaux et 2 conservateurs.

Les élus : Victor Cottagnoud, rad., 312 ; Germanier Charles, rad., 311 ; Putallaz Léonce, rad., 312 ; Fontannaz Paul, cons., et Rard Jean, cons., tous deux 298.

MM. Victor Cottagnoud et Charles Germanier ont été nommés respectivement président et vice-président par acclamations.

Juge : Olivier Pillet, ancien, confirmé. Vice-juge : Joseph Germanier.

La loi sur l'I. M. P. a été acceptée à Vétroz à une quarantaine de voix de majorité.

A Sion

Les élections ont eu lieu selon entente entre les trois partis conservateur, radical et socialiste. Sont élus :

Bacher Adalbert, cons., sortant, 1422 suffrages ; Andréoli Arthur, radical, nouveau, 1411 ; de Torrenet Pierre, rad. sortant, 1398 ; Gattlen Joseph, cons. nouv., 1389 ; Ducrey Maurice, cons. sort., 1379 ; Spahr Georges, soc. sort., 1372 ; Sierro Adolphe, cons. sort., 1371 ; Spahr Joseph, rad. sort., 1366 ; Maret Georges, cons. nouv., 1339 ; Duc Charles, cons. nouv., 1275 ; de Courten Alexis, rad. sort., 1216 ; de Werra Victor, cons. sort., 1113 ; Imhof Louis, cons. sort., 1003 ; Kuntschen Joseph, président, cons. sort., 1002 ; Allet Louis, cons. sort., 980.

Juge : est élu M. Paul de Rivaz, 1033. Vice-juge : est élu M. Jules Sartoretti, 1173.

A Sierre

Le corps électoral sierreois s'est prononcé ce dimanche 1er décembre avec l'entente telle que prévue, soit au communal, soit au bourgeois. 1162 électeurs prirent part au scrutin communal et 134 au bourgeois.

Il y eut 521 listes compactes au premier et 117 au second.

Sont élus conseillers communaux : MM. Gard Marcel, rad., avec 999 voix ; Carrupt Robert, rad., 1059 ; Zwissig Elie, rad., 1043 ; Pellanda Raoul, rad., 964 ; Guye Maurice, rad., 960 ; pour les conservateurs MM. Dr Brocard Léon 928, Germanier André 901, Zufferey Alphonse 921 et Truffer Alfred 764.

Non élus : Walther A., 200 voix, Salamin M., 147 ; il y a encore quelques voix éparses.

Sont élus conseillers bourgeois : MM. Zwissig René avec 128 voix, Essellier Adolphe 130, Waser Fernand 127, pour les radicaux, et pour les conservateurs, MM. Théler Antoine 132 et Beysard Basile 131.

Sont élus président du Conseil bourgeois M. René Zwissig avec 131 voix et vice-président M. Adolphe Essellier avec 128 voix.

A 17 h. 30, les électeurs réunis en assemblée primaire proclamèrent par acclamations M. Marcel Gard président de la Municipalité et M. Robert Carrupt vice-président.

Juge : M. Jules Papon. Vice-juge : Imesch Henri.

La loi fédérale sur l'instruction militaire obligatoire fut acceptée à Sierre par 587 oui contre 442 non.

Toutes ces élections furent faites dans l'ordre le plus parfait. Pour les votations communales les électeurs sierreois utilisèrent pour la première fois la carte civique qui facilita bien les choses soit pour le bureau électoral soit pour les votants. F. W.

A Conthey

(Inf. part.) Les résultats des élections à Conthey nous paraissent comme un signe de l'effondrement du grand parti conservateur, lequel détenait la majorité dans cette importante commune du Centre. En effet, les conservateurs sont battus par environ 150 voix par le parti Germanier allié au parti libéral-radical.

Notre parti sort de la lutte en maintenant brillamment son effectif au Conseil qui est de 3 membres. Ce sont MM. Germanier Emile, Germanier Eloi et Sauthier Charly.

Le résultat de l'élection du président et du vice-président ne nous est pas encore connu au moment où nous mettons sous presse. D'ores et déjà cependant nous pouvons annoncer que ce sera probablement M. l'avocat Jos. Germanier qui sera élu président et M. Charly Sauthier, vice-président.

Une manœuvre a été amorcée par le parti conservateur tendant à attribuer la présidence à M. Charly Sauthier et la vice-présidence à M. Emile Germanier. Mais cette offre n'a pas eu le résultat escompté.

A propos du refus de la loi

On nous écrit :

La loi fédérale sur l'instruction militaire préparatoire a donc été repoussée à une majorité bien incroyable dans notre canton, 7492 oui contre 14,650 non.

A quoi attribuer cet échec ? Eh bien premièrement au manque de propagande bien comprise de la part du Comité cantonal. Deuxièmement de l'opposition catholique, campagnarde et de ceux qui, par principe, repoussent tout ce qui vient de Berne.

La campagne de propagande en Valais a fort été mal faite, alors qu'il était si facile puisqu'aucun grand groupement ne s'était opposé. Est-ce pour cela que nous n'avons pas jugé nécessaire de donner aucune conférence. Un comité cantonal, de nombreux comités régionaux étaient composés pour faire comprendre au peuple les avantages de cette loi, mais le scrutin d'hier démontre les résultats.

Il y avait certes, également les propagandistes contre la loi, très peu nombreux, avouons-le, qui ont heureusement très mal travaillé et ce n'est absolument pas à cause d'un article paru vendredi dernier sous le titre *Repoussez la loi ; pourquoi ?* Ce correspondant qui n'a pas même le courage de signer, relève le fait que dernièrement, lors d'un cours de gymnastique à Sion, il n'était pas donné la possibilité aux gymnastes du dehors (Haut-Valais et Bas-Valais) pour l'accomplissement de leurs devoirs dominicaux. Si ce correspondant qui a attendu à la veille de la votation pour écrire son article, s'était renseigné, aurait appris que dans toutes les fêtes de gymnastique et tous les cours, l'heure pour l'accomplissement du devoir dominical n'est jamais oublié. Ce même correspondant aurait pu également prendre connaissance, qu'à la suite de ces lignes le compte rendu du cours de gymnastique à Sion, mentionnait bien que le cours fut suspendu pour permettre aux gymnastes d'assister à l'office divin célébré à la Cathédrale. Par erreur le programme de cours ne l'avait pas mentionné ; cette faute était imputée entièrement au secrétaire de la Fédération qui immédiatement rectifia dans le *Nouvelliste*. Ce cher correspondant aurait dû en prendre connaissance et il aurait été assez probablement pas inspiré de son article.

Combattre cela est beau, mais il faut combattre loyalement.

Nous avons dit que les villages campagnards avaient repoussé la loi. Eh bien, ici également si une de ces conférences bienveillantes auraient été données, le campagnard qui est toujours à sa terre ne se serait pas dit : *J'en fais assez de la culture physique*. Bien au contraire, il aurait appris enfin que lui a beaucoup plus besoin de l'éducation physique et que non seulement une partie de ses muscles sont en action mais bien tout ce qui est sa vie. La vie d'un peuple, sa santé, voilà une chose que l'on ne croit encore pas. La santé par la gymnastique, *mens sana in corpore sano*.

Tirons donc les conclusions. Le peuple suisse a donc repoussé, mais qu'on le sache ailleurs que malgré tout nous serons toujours unis. Le problème n'est pas résolu. Attendons que sous une autre forme, peut-être moins centralisatrice, cette loi soit proposée à nouveau et plus tard alors, si ce n'est pas déjà trop tard, elle sera peut-être acceptée et les opposants remarqueront le tort qu'ils auront occasionné au pays.

C. U.

MARTIGNY

A L'ETOILE : ce soir à 19 h. : « Arme secrète »
 Ce soir lundi, de 19 à 21 h. 15, séance militaire. Programme complet : actualités mondiales et le film anglais d'espionnage « Arme secrète ». Public admis aux prix ordinaires des places.
 Salle chauffée.

Chœur d'Hommes

Prochaines répétitions : mardi 3 crt et jeudi 5 crt à 20 h. 30 précises à l'Hôtel de Ville.

Il faudra se passer de mayonnaise

L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation a pris une ordonnance qui interdit la fabrication, l'achat et la vente des mayonnaises de toutes espèces. Des instructions spéciales sur la fabrication et l'emploi des sauces à salade et de condiments pour salades restent réservées.

Les stocks de mayonnaise, qui se trouvent dans le commerce au moment de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, peuvent être vendus jusqu'au 14 décembre 1940 au plus tard.

ÉTRANGER

La bataille italo-grecque

La guerre entre l'Italie et la Grèce se poursuit sur territoire albanais à l'avantage des troupes hellènes. Samedi, les Grecs ont pris Pogradec, et ont capturé six canons, cinquante mitrailleuses, un nombre considérable de mortiers et du matériel de toute sorte, faisant de nombreux prisonniers.

Le communiqué de guerre grec de dimanche soir dit qu'une avance considérable a été faite tout le long du front et que des positions d'une importance exceptionnelle pour le développement des opérations ont été occupées.

La prise de Premeti

L'état-major hellénique communique qu'au cours des combats de dimanche, les troupes grecques ont pris d'assaut la ville de Premeti. La ville et les positions fortifiées qui l'entourent sont maintenant solidement en mains des Grecs. Ainsi une percée a été opérée au milieu du front italien. Les combats continuent avec acharnement. De part et d'autre les pertes sont fort élevées. Ce succès aura une grande importance tactique puisqu'il permettra aux troupes helléniques qui cherchent à encercler la ville d'Argyrocastro de progresser par la vallée de la Vouissa au nord de la ville.

La Lorraine rattachée à l'Allemagne

Un rapport du Gauleiter Burckel

Au cours d'une manifestation populaire, le Gauleiter Burckel a présenté un rapport sur les émigrations de Lorraine. Il a expliqué les mesures prises par la nécessité que l'Allemagne voulait établir une frontière occidentale qui crée des relations nettes afin qu'on n'ait jamais plus recours à la guerre pour cette région-frontière. Le testament de Richelieu doit être déchiré. Le seul principe qui vaut maintenant est que les frontières du Reich vont aussi loin que les régions qui doivent être habitées par des Allemands.

Le rattachement de la Lorraine au Reich tourne une page de l'histoire, le vieux pays allemand est de nouveau libéré et une iniquité politique est corrigée. La lutte séculaire pour le Rhin est désormais terminée. Dans ce territoire la vie politique et économique de la Lorraine et du Palatinat de la Sarre sera de nouveau compacte. Cette région s'appellera à l'avenir la « Marche de l'Ouest ». C'est pourquoi il n'y aura plus de Lorraine politique et plus de Palatinat de la Sarre politique. Hitler veut que cette région s'appelle, en effet, pour toujours, la « Marche de l'Ouest ».

Southampton bombardée à son tour

La grande ville anglaise de Southampton a subi, dans la nuit de samedi à dimanche, le pire raid qui lui fut infligé et qui s'est poursuivi jusqu'aux premières heures du matin. Le correspondant de la Press Association écrit qu'en parcourant les rues, dimanche matin, des émanations âpres viciaient encore l'atmosphère. De nombreux bâtiments étaient démolis dans le centre de la ville. Des dégâts étendus furent également causés aux autres districts. Un grand nombre d'incendies furent allumés (Berlin en annonce 70 !). Des locaux de commerce, boutiques, maisons d'habitation, plusieurs églises furent bombardés.

La tactique allemande fut analogue à celle qui fut employée à Coventry : d'abord une pluie de bombes incendiaires et, lorsque les incendies furent allumés, des bombes explosives étaient lancées.

L'attaque se renouvela dans la nuit de dimanche à lundi. Les dégâts sont considérables, les victimes multiples.

Un violent incendie à Paris

Un violent incendie a éclaté dimanche dans un immeuble situé 12, rue Eugène-Sue, à Paris. Une jeune fille, voulant échapper aux flammes, s'est précipitée du quatrième étage et s'est écrasée au sol. Elle a été hospitalisée, dans un état très grave, ainsi que quatre autres locataires, trois sergents de ville et trois pompiers.

La vie en Alsace

La propagande nationale-socialiste continue de porter son principal effort sur le Dépt du Haut-Rhin, où les réunions de propagande se succèdent jour après jour. Une centaine d'orateurs badois parcourent en automobile le pays, convoquant des assemblées publiques et s'ingéniant à constituer des groupements hitlériens.

L'administration allemande envisage l'élévation à Strasbourg de trois monuments, soit un monument de Bismarck sur l'ancienne Place de la République, aujourd'hui « Bismarckplatz », un autre de l'autonomiste Karl Roos sur la place Kléber devenue « Karl Ross Platz », et un troisième à la mémoire des morts de la guerre. Le monument de Karl Roos remplacera celui du général Kléber.

La germanisation des noms de famille

Sous le titre « Tout ou rien », les *Dernières nouvelles de Strasbourg* invitent le gouvernement allemand à procéder à une épuration totale et intégrale de l'Alsace et de la Lorraine en imposant notamment le remplacement immédiat de tous les noms de famille et prénoms français par des noms germaniques.

Les Sports

Les matches de dimanche

Ligue nationale : Lausanne et Servette ont fait match nul 0-0 à la Pontaise ; Granges et Lugano ont également partagé les points 1-1 ; troisième match nul entre Lucerne et St-Gall 0-0 ; Young-Boys en très grande forme s'en va battre à Zurich Young-Fellows par 3-0 et prend la tête du classement. Grasshoppers bat Chaux-de-Fonds 4-1, tandis que Nordstern prend le meilleur sur Bienne, 1-0.

Ire ligue : Etoile bat Montreux 7-1 ; Vevey bat Dopplavoro 2-1.

IIe ligue : Sion I-Sierre I 0-2.

IIIe ligue : Ardon I-Salquenen I 3-4 ; Viège I-Briège I 0-0.

Match international : L'Italie et la Hongrie ont fait match nul, 1-1, hier à Gènes, devant 40.000 spectateurs.

A nos lecteurs. — Nous regrettons de ne pouvoir donner des renseignements plus complets pour aujourd'hui sur les élections ; certains résultats qui nous avaient été promis ne nous sont pas encore parvenus.

Confédération

Un beau succès

Après la clôture de ses comptes, la brigade jurassienne qui avait entrepris les représentations de la *Gloire qui chante* a remis au Don national suisse une somme de 19.000 fr. provenant des bénéfices réalisés.

Nouveau règlement sur l'habillement de nos troupes

A une question écrite du conseiller national Buchi, le Conseil fédéral répond :

« Le Département militaire soumettra ces prochains jours au Conseil fédéral le projet d'un nouveau règlement sur l'habillement, qu'il est question de mettre en vigueur le 1er décembre 1941. Le Conseil fédéral avait déjà décidé en principe, le 15 octobre dernier, que la nouvelle tunique de la troupe serait à col rabattu et que les officiers porteraient à l'avenir, pour le travail, une tunique semblable à celle de la troupe, mais pour la sortie, une tunique à col haut, comme jusqu'ici. Les anciennes réserves d'uniformes seront, cela va de soi, remises et portées telles quelles par les hommes. Il est ainsi tenu compte du vœu exprimé par M. Buchi. »

Les Genevoises n'auront pas le droit de vote

Voici les résultats de la votation cantonale du 1er décembre à Genève :

L'initiative populaire tendant à donner le droit de vote aux femmes, combattue officiellement par tous les partis bourgeois de Genève et appuyée par les deux groupes socialistes, a été repoussée par 17.906 voix contre 8.424.

La loi sur les contrats collectifs soumise au peuple à la suite d'un referendum par le Syndicat des typographes et la Société des maîtres imprimeurs combattue par les deux groupes socialistes (nuance Nicole et nuance Rosselet) et appuyée par les trois partis bourgeois et l'Union corporative a été repoussée par 13.950 non contre 12.351 oui.

La « Servante d'Evolène » à Zurich

La direction de l'Exposition nationale a invité la grande commission, les comités permanents, les présidents des groupes et le personnel, les conseillers d'Etat des cantons du Valais et de Zurich et les conseillers municipaux de Sion et de Zurich à une soirée qui s'est déroulée au Théâtre municipal. Le « Théâtre du Jorat » y interpréta la *Servante d'Evolène*, en collaboration avec la « Chanson valaisanne ». Cette représentation avait déjà été envisagée en automne 1939 pour la journée valaisanne de l'Exposition, qui fut décommandée. L'œuvre a obtenu un brillant succès et fut très chaleureusement applaudie.

Le « Théâtre du Jorat » a donné, dimanche après-midi et dimanche soir, deux nouvelles représentations de la *Servante d'Evolène*, à laquelle le public zurichois fit un accueil enthousiaste.

La benzine rare

Nouvelles restrictions en décembre

Les difficultés constantes auxquelles se heurte notre importation de carburants et de combustibles liquides, difficultés dont il a déjà été fait mention dans un récent communiqué à la presse, contraignent malheureusement les autorités à prendre de nouvelles mesures restrictives sur le rationnement de la benzine.

En décembre, il ne pourra être attribué aux voitures automobiles des catégories A et B et camionnettes A à C, qu'une ration de base de 10 litres et pour les motocycles des catégories A et B une ration de 5 litres. Les voitures et motocycles des catégories D et C resteront, comme précédemment, privées de benzine.

Le rationnement des savons et produits pour lessive

Les droits que nous donnent les cartes

L'interdiction de livrer et d'acquérir des savons et des produits pour lessive a été levée le 1er décembre. Le rationnement est entré en vigueur à cette date-là.

Les produits rationnés destinés aux besoins personnels sont livrés et acquis moyennant la remise des coupons A et B de la carte pour adulte et le coupon AK de la carte pour enfant confèrent le droit d'acquérir un morceau de savon de toilette, ou un morceau de savon pour les mains ou un morceau de savon ordinaire, chacun du poids d'environ 100 grammes, ou un paquet d'une demi-livre de poudre à lessive.

Les coupons B et BK donnent droit à 400 gr. de savon ordinaire (poids de fabrique) ou un paquet d'une livre de poudre à lessive, ou un paquet d'une demi-livre de produits à base d'alcool gras (appelés aussi produits à lessive sans alcali), ou 200 gr. (poids de fabrique) de savon ordinaire et un paquet d'une demi-livre de savon en flocons, en paillettes ou en copeaux, ou 500 gr. de savon mou ou en pâte, ou 500 fr. de savon liquide.

Les coupons A½ et B½ des demi-cartes confèrent le droit d'acquérir la demi-ration. Les livraisons pour les besoins des entreprises et pour la fabrication industrielle auront lieu sur la base de 80 % des achats mensuels moyens de 1938.

Rappels à cette occasion que peuvent être obtenus sans coupons de rationnement : les crèmes et savons à raser, les savons médicaux, les champignons en poudre, les produits pour lessive, blanchissage et rinçage, ainsi que les poudres pour récupérer et polir, contenant moins de 5 % d'acide gras, les produits tirés du bois de Panama non additionnés de savon ou d'autres substances grasses, la soude calcinée et cristallisée, ainsi que la soude à blanchir les produits médicaux, les cosmétiques (à l'exclusion des savons de toilette) et les pâtes dentifrices.

Pour nos petits...

La jalousie infantine

Les parents qui opposent les frères et sœurs les uns aux autres, offrant les qualités de celui-ci en exemple à celui-là agissent maladroitement. Emulation de peu d'effet, mais blessure d'amour-propre certaine ; blessure qui devient intolérable quand des parents se livrent à des comparaisons de beauté ou d'intelligence.

Il faut prendre pour règle de s'abstenir de tout parallèle, quel qu'il soit. C'est avec lui-même que l'enfant doit se mesurer, se comparer, marquer ses progrès ou ses reculs, et non avec ses frères ou ses sœurs qui n'ont pas la même nature que lui, ni les mêmes dispositions, ni les mêmes possibilités.

Les parents ont aussi le devoir de maintenir une égalité rigoureuse dans la façon de traiter leurs enfants : mêmes soins, mêmes gâteries, même sévérité, même tendresse. Il est vrai que les exigences de la santé ou les particularités de caractère peuvent entraîner quelques dérogations à cette règle. Des précautions sont alors nécessaires pour qu'un régime spécial n'apparaisse à personne comme un privilège ou une brimade. Il suffit généralement d'expliquer les choses pour qu'il en soit ainsi.

L'important est de ne jamais transformer les frères et sœurs en rivaux, mais d'en faire des associés constamment unis pour porter secours et affection à celui qui souffre momentanément de quelque maladie ou de quelque imperfection.

Nos recettes...

Macaroni et spaghetti à l'italienne

Pendant que les pâtes cuisent, faites fondre dans une casserole un morceau de beurre et versez une certaine quantité de conserve de tomates très concentrée. Salez et ajoutez très peu d'eau pour faire cuire la sauce qui doit rester plutôt épaisse. Mettez un bon morceau de beurre frais dans le fond du plat de service, saupoudrez de gruyère ou de parmesan râpé ; sur ce lit, placez une couche de sauce tomate ; remettez une nouvelle couche de pâtes, de fromage et de sauce et continuez de même jusqu'à épuisement de vos pâtes. Parsemez sur la surface quelques morceaux de beurre frais et remuez le tout pour que les pâtes s'imprègnent de beurre, de fromage et de sauce tomate.

Les échos divers...

L'été en Argentine

L'Argentine est déjà en plein été et se trouve en avance de deux mois environ. Les journées sont très chaudes : à Santiago del Estero, le thermomètre est monté à 41,3 degrés ; à Tucuman, à 42,5 degrés. A Buenos-Ayres, le thermomètre a marqué 28 degrés, avec une atmosphère très humide. De grands orages se sont déchaînés dans diverses parties du pays, jetant la panique dans la population.

Il y a trente ans !

Il y a eu 30 ans, ces jours derniers, que la population de Suisse orientale a pu contempler les premiers aviateurs. Des milliers de spectateurs étaient accourus, les 23 et 24 octobre 1910, à Dubendorf, pour assister au premier meeting d'aviation. C'est alors que Legagneux réussit ce « tour de force » de voler de Dubendorf à Uster, gagnant ainsi un prix de 1000 fr.

L'Office du tourisme de Dubendorf a entrepris de rassembler tous les souvenirs de ces temps dans un ouvrage qui sortira de presse pour Noël et qui rappellera, par la plume et par l'image, tout ce qui s'est fait dans ce domaine depuis le début jusqu'à la guerre mondiale.

Contre la constipation.

Les personnes qui ont à lutter contre cette fâcheuse affection, qui, toute l'année, se voient contraintes d'user de médicaments, pilules, sels, huiles, etc. et pour lesquelles cet état de choses est souvent déprimant, ces personnes, disons-nous, feront bien de songer que l'automne est la saison pendant laquelle on peut, pour un temps prolongé, être soulagé de ces misères. Les fruits et jus de fruits qui s'offrent à nous sous les formes les plus diverses seront sans doute de nature à opérer merveille. Il suffira d'user largement de tous ces présents de l'automne, prunes, pruneaux, pommes et poires ; on pourra les compléter aussi par le moyen de moûts de fruits et de raisins. Cette cure est inoffensive, fort agréable à suivre et salutaire. Le système digestif le plus apathique ne manque pas de réagir, et bien des personnes ont déjà trouvé là le remède si ardemment désiré. On ne saurait bien entendu, ébluir à ce sujet des normes généralement applicables sur la nature et la quantité des fruits ou jus de fruits à prendre. Chacun doit savoir ce qui lui convient et connaître la dose à prendre. Et s'il arrive à quelqu'un de pêcher par excès, il lui sera facile d'apporter le correctif nécessaire. Au surplus l'automne n'est pas la seule saison se prêtant à cette cure. Il suffira de s'assurer une bonne provision de fruits pour l'hiver, d'encaver du cidre doux, et l'on pourra poursuivre la cure pour ainsi dire toute l'année. Nombre de personnes s'y sont habituées et s'en trouvent bien. (OP)

Les familles de Madame Veuve Célestine RITHNER expriment leur vive gratitude à tous ceux qui leur ont donné de si nombreux et si touchants témoignages de sympathie dans leur grand deuil.

Madame Yvonne NICOLLIER et famille, très touchées des témoignages de sympathie qu'ils ont reçus remercient sincèrement tous ceux qui ont pris part à leur grand deuil.

Le surmenage scolaire

Les programmes scolaires surchargés fatiguent les enfants, à l'âge ingrat de la croissance, et sans la Quintonine, il leur serait difficile de se remonter. Mais le surmenage n'est pas qu'à l'école. Il est partout dans la vie fébrile que nous menons et c'est pourquoi la puissante Quintonine doit être, à tous les âges, le tonique tutélaire que rien ne peut remplacer. Le flacon pour faire un litre de délicieux vin fortifiant : seulement 1 fr. 95. Ttes Phies.

Étude de Me Louis Wildbolz, notaire
32, rue de l'Hôpital, Berne.

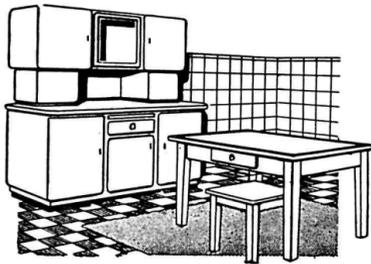
Avis de produire

Toutes les personnes pouvant avoir des réclamations à faire, à quel titre que ce soit, même pour cautionnement, à la succession de **M. Eugène Adrien Donnet-Descartes**, fils de Louis et d'Eugénie née Zum-Offen, époux de Marguerite née Siegenthaler, né en 1890, originaire de Monthey, en son vivant vétérinaire à Berne, Schänzlistrasse No 11, décédé à Berne, le 26 août 1940, sont invitées à les produire avec pièces à l'appui, entre les mains du notaire soussigné, **jusqu'au 14 décembre 1940.**

Les personnes débitrices à ladite succession sont également invitées à s'annoncer dans le même délai en l'Étude du notaire soussigné.

Berne, le 26 novembre 1940.

Par commission :
L. WILDROLZ, notaire.



MEUBLES

de bon goût, simples et riches, accessibles à toutes les bourses. **Grand Choix.** PLUS DE 40 CHAMBRES MODÈLES.

VISITEZ nos grands magasins à l'Avenue de la Gare, à BRIGUE. Prix très avantageux

A. GERTSCHEN FILS FABRIQUE DE MEUBLES
NATERS-BRIGUE
TÉL. 55 — Demandez nos prospectus et dessins.

Demandez la lampe suisse



ALPINA
DECALUMEN
ASTRON S.A. KRIENS

Expédition de Fromage !	Envois par		
	5 kg.	10 kg.	15 kg.
Fromage maigre pour manger	1.90	1.80	1.70
Fromage maigre, à râper	2.—	1.90	1.80
Fromage 1/2 gras, pour manger	2.20	2.10	2.—
Petits fromages de montagne, 1/4 gras	2.30	2.20	2.10
Fromage 1/2 gras, pour manger	2.60	2.50	2.40
Tilsit 1/2 gras	2.70	2.60	2.50
Tilsit gras	3.20	3.10	3.—
Emmenthal II.	2.60	2.55	2.50

Käswolf, Coire, 30, tél. 636

UN PLACEMENT SÛR ET AVANTAGEUX :
NOTRE CERTIFICAT DE DÉPÔT A 4 %

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

SOCIÉTÉ MUTUELLE
SION

(CONTROLE OFFICIEL PERMANENT)

REPRÉSENTANTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS DU CANTON

Dès aujourd'hui

TOUT NOUVEL ABONNÉ POUR 1941

recevra gratuitement
"LE CONFÉDÉRÉ"

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1940

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veillez m'abonner au **CONFÉDÉRÉ** pour 1941 et m'adresser gratuitement votre journal dès ce jour à fin 1940.

SIGNATURE (lisible) :

Adresse :

Bulletin à découper et à envoyer à l'Administration du "Confédéré", Martigny

A vendre

un établi ainsi que divers outils de menuisier, 1 char à ridelles port 200 kg., une lessiveuse et divers anciens et nouveaux fusils.
S'adresser au magasin du "Mercure" à Martigny-Ville.

PIANOS HARMONIUMS

VENTE, LOCATION, ACCORDAGE et réparations.

H. Hallenbarter, Sion

Boucherie Chevaline

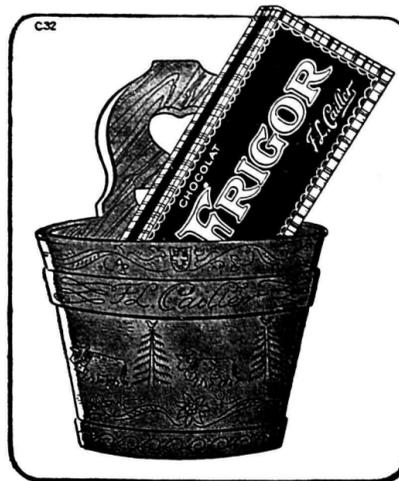
Rob. Buhler - Montreux

vous expédie à partir de 2 kg.

Viande hachée 1.80
Viande désossée 1.80-2.—
Rôti ler pour sécher 2.30
1/2 port payé

VARICES

BAS 1re qualité avec ou sans caoutchouc. **Bas prix**
Envois à choix. *Rt. Michell, spécialiste, Mercerie 3, Lausanne.*



Avant d'acheter, vos clients - pour ne pas perdre de temps - se documentent en parcourant les annonces. Trouveront-ils la vôtre ?

Confiez toutes vos annonces

"Publicitas"



Évitez à votre clientèle des hésitations qui lui font perdre du temps et vous font manquer des affaires. Dirigez ses pas vers vous. Faites paraître une annonce.

Rouleaux de Papier bleu-foncé

pour

BSCURCISSEMENT

rouleau de 120 cm. sur une longueur de 10 mètres

QUALITE OFFICIELLE

LS + DA 340, 150 gr. m²

Fr. 3.³⁰

Imprimerie Nouvelle, Martigny

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 30

LEO DARTEY **Après la Nuit** ROMAN

Ah ! Si, au lieu de le blesser maladroitement, de l'humilier, j'avais su conquérir son estime, son affection. Si, au lieu de me cabrer, de me raidir, de me montrer injuste et mauvaise, j'étais devenue au moins son amie, puisque j'avais cru devoir refuser... une autre place dans son cœur ! Ah ! Si j'avais su ! si j'avais su...

Oui, si elle avait su, n'aurait-elle pas dû, Marilou, garder le rôle qu'on lui assignait auprès du jeune ingénieur ?

Si cela avait été elle, à la place d'Eddy, qui assume la charge de le séduire, de le captiver, elle aurait pu déjouer tous les plans d'Elsa avec facilité ! Il lui aurait été aisé de les deviner à travers les directives que sa belle-mère lui aurait données et, ses conseils, Michel les aurait écoutés, au moins, s'il l'avait aimée, si elle avait su gagner son cœur et sa foi !

Et, après tout, eût-ce bien été un rôle qu'elle eût tenu près de lui, Marilou, en lui montrant un intérêt presque tendre et un grand désir d'être distinguée, aimée de lui ?

Eût-elle été complètement dépourvue de sincérité, la comédie amoureuse commandée par sa belle-mère ?

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

Non, non, Marilou devait bien se l'avouer, maintenant que dans l'éclair de lucidité qui avait accompagné son accident, elle avait vu clair dans son cœur au seuil de la mort.

Elle aimait Michel ! Elle l'aimait de toutes ses forces, de tout son être, depuis le jour où il lui était apparu à Golfe Juan, et c'est justement son amour plus que sa fierté qui s'était rebellé à l'idée de la comédie de séduction qu'on voulait lui imposer.

— Ah ! folle, folle que j'étais, se répétait-elle pendant la longue attente, j'ai gâché moi-même peut-être mon bonheur et... même s'il ne m'avait pas aimée, j'ai perdu son estime, sa confiance, son amitié, comment me faire croire de lui, maintenant ?

Ah ! Tout effacer, lui faire oublier.

Lui expliquer la cause de mon hostilité... Mais comment le faire sans trahir personne, sans vendre Elsa, la femme de son père ? Sans faire peser sur celui-ci le même soupçon, la même honte ? Il était trop tard, trop tard. Puisqu'il aimait Eddy maintenant, c'est elle qu'il croirait et non pas la petite sœur acariâtre et vindicative !

Et pourtant, il fallait essayer, lutter une dernière fois pour le sauver envers et contre tout, contre lui-même !

— Mais, ma chérie, qu'as-tu donc à sauter ainsi dans ton lit ? demanda Mme Casteir inquisite. Tu vas te donner de la fièvre.

Peut-être en avait-elle déjà un peu, la douloureuse Marilou, à moins que ce ne fût l'émotion de l'attente qui ait ainsi fardé ses pommettes ?

— Et ta jambe ? Ta cheville foulée ? Tu n'y penses plus, petite malheureuse ?

Mais si, justement elle y pensait, Marilou, et avec angoisse, en sentant la douleur aiguë réveillée par son agitation, et elle se demandait comment elle ferait pour se lever, tout à l'heure, quand tout le monde serait parti ?

Prudente soudain, elle se résigna à demeurer immobile afin d'apaiser le mal, supporta difficilement la société de Bonne Maman qui, ce soir, ne semblait pas pressée d'aller se coucher, accepta avec impatience le baiser, cependant rapide, dont Eddy venait en coup de vent effleurer son front vers neuf heures en sortant de table, et accrocha silencieusement la main de Jim quand il vint lui dire bonsoir.

— Mais oui, mais oui ! répliqua celui-ci à l'interrogation muette et ardente de ses beaux yeux. T'en fais pas, ma vieille ! Tout a marché comme sur du velours...

Un apaisement infini tomba soudain sur sa fièvre. Elle se laissa glisser sur l'oreiller, les yeux clos, toute pâle.

— Hé là ! Tu ne vas pas tourner de l'œil... Granny ! Marilou qui se trouve mal !

— Mais non, fit-elle vivement. Je ne me trouve pas mal, j'ai un sommeil fou, seulement ! Mes yeux se ferment !

Seule enfin, après que les pas se furent éloignés, Marilou demeura longtemps immobile, les yeux fixés sur la petite pendule de son chevet, écoutant tous les bruits du château qui, peu à peu, après dix heures, s'apaisaient.

Après le tintement des petites cuillers contre les tasses de café, servies beaucoup plus loin, sur la partie septentrionale de la terrasse, elle perçut le grincement des fauteuils qu'on repoussait, le dernier murmure des voix gaies et, soudain, le timbre plus haut d'Eddy qui jetait :

— Au revoir, Michel !

Longuement elle tressaillit et tendit l'oreille vers un bruit de pas rapides qui, en s'éloignant, écrasait le gravier des allées.

Mais bientôt, le bruit désordonné, fou, des battements de son cœur couvrit tous les autres.

Michel s'était éloigné, feignant un départ naturel comme tous les soirs, les autres allaient se retirer dans leurs chambres... et il reviendrait... il monterait jusqu'au château, il gravirait la terrasse, il pousserait la porte-fenêtre !

Auparavant, il fallait que Marilou, réunissant toutes ses forces, domptant sa douleur, aille soulever le loquet des volets afin qu'il puisse entrer.

Elle s'y traîna, grimaçant de souffrance, s'accrochant à chaque fauteuil, trébuchant, toutes ses forces galvanisées par une volonté ardente.

Puis, ayant repoussé les battants de la porte vitrée, elle s'enveloppa péniblement dans une longue robe de chambre bleutée dont la soie molle coulait en plis harmonieux autour de son corps frêle par-dessus la batiste blanche du linge de nuit.

Puis, ayant poussé le verrou de la porte donnant sur le couloir afin de ne redouter aucune surprise de ce côté pendant son entretien avec Michel, elle jeta un coup d'œil anxieux vers la petite pendule de sa table de chevet.

Il lui restait une demi-heure. Haletante, épuisée par ses efforts, elle but coup sur coup trois cuillerées d'une potion stimulante destinée à lui rendre rapidement des forces, mais dont on ne devait prendre que toutes les six heures.

Très vite, elle en ressentit l'effet. Une chaleur nouvelle ranima son corps défaillant et monta à ses joues en nappes rosées.

En même temps que les forces, le sentiment des convenances lui revint. Elle se dressa, se regarda dans la glace, croisa sur sa gorge son long peignoir et rougissant soudain de l'intimité de la chambre qu'une douce pénombre baignait loin de la petite lampe, elle s'éloigna du lit et parvint à venir s'étendre sur un petit canapé de velours bleu clair dans le halo de lumière qui lui faisait comme un nimbe.

(à suivre)